

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

COMMUNE DE  
TOCANE SAINT-APRE  
(24350)

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Tocane Saint-Apre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre JANAILLAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2024

**PRESENTS :** MM et Mmes JANAILLAC - BORDET - BADEL - LACOSTE - LAVAUD - POLARD-DAVERAT - MAURY - LAGARDE - BOURNET

**ABSENTS (excusés) :** Mmes MM SMANDACK - CELERIER (procuration à J. Bordet) - LANDIECH - WATIEZ (procuration à P. Janaillac) - BARBENCEY - FERRAND

Julie Bordet a été désignée secrétaire

Délibération N° 48/2024

Objet : Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis 145 Rue de l'Ebéniste, lieu-dit La Gâtine, n'est plus utilisé par le public.

Considérant l'offre faite par M. Palem Patrick d'acquérir ledit chemin.

Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Constate** la désaffection du chemin rural.
- **Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévu par l'article L.161-10 du Code rural ;
- **Autorise** Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet, et à procéder à l'étude du projet d'aliénation de ce chemin, qui sera confié à Déborah DENIS, géomètre-expert, dont le siège social se situe à RIBERAC (24600), 35 Rue Couleau

AR Prefecture

024-212405534-20240918-482024-DE

Reçu le 20/09/2024

- Précise que les frais de bornage et les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur
- Précise que les frais du commissaire enquêteur seront à la charge de la commune
- Autorise M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Maire,  
P. JANAILLAC



**Nombre de conseillers**

en exercice : 16  
présents : 10  
votants : 10  
Procuration : 2

**Décision du Conseil Municipal**

Votes pour : 12  
Votes contre :  
Abstentions :

Commune de TOCANE-SAINT-APRE

Projet d'aliénation  
d'un chemin rural  
au lieudit "La Gâtine"

Le Maire de la Commune de TOCANE-SAINT-APRE,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L 161-1 et suivants,  
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4 à R 141-9  
Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et L 134-2, et les articles R 134-3 à R 134-30,  
Vu la loi n° 99-533 du 25 juin 1999,  
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, en son article 27, 5°)  
Vu le décret 2015-955 du 31 juillet 2015,  
Vu l'ordonnance 2015-1341 du 23 octobre 2015,  
Vu le décret 2015-1342 du 23 octobre 2015,  
Vu le décret 2016-308 du 17 mars 2016,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2024,

ARRÈTE

**ARTICLE 1 :** Une enquête publique est ouverte sur le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit "La Gâtine".

**ARTICLE 2 :** Cette enquête aura lieu dans les formes prescrites par l'article 1 du décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015, modifié par l'article 6 du décret 2016-308 du 17 mars 2016.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le Département.

En outre quinze jours également au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans la commune concernée par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin concerné et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

Le certificat constatant cette formalité sera annexé au procès-verbal du Commissaire-Enquêteur.

**ARTICLE 3 :** Ladite enquête sera ouverte le 2 Janvier 2025 à 10h et close le 16 janvier 2025 à 15h30

**ARTICLE 4 :** Madame LACAZE-THONAT Audrey commissaire enquêtrice inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur(trice) pour le Département de la Dordogne au titre de l'année en cours, est désignée en qualité de Commissaire-Enquêtrice.

2/...

**ARTICLE 5 :** Pendant le délai prévu à l'article 3, le dossier qui comprend les pièces suivantes :

- Projet d'aliénation contenant arrêté municipal, certificat du maire, registre d'enquête publique, délibération du conseil municipal
  - Notice explicative
  - Plan de situation - Plan parcellaire
  - Métré parcellaire
- restera déposé en mairie.

Toute personne pourra, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, en prendre connaissance sur place et formuler, le cas échéant, ses observations.

Un registre spécial sera ouvert à cet effet.

**ARTICLE 6 :** La Commissaire-Enquêtrice se tiendra à la disposition du public le jeudi 2 janvier de 10h00 à 12h00 et le jeudi 16 janvier de 13h30 à 15h30, dernier jour de l'enquête.

**ARTICLE 7 :** Le 16 janvier 2025 à 15h30, Madame la Commissaire-Enquêtrice clôturera le registre d'enquête. Dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture, il transmettra au Maire le dossier et le registre, accompagnés de ses conclusions motivées.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Commissaire-Enquêtrice chargé de son exécution.

**ARTICLE 9 :** Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à l'opération projetée, le conseil municipal est appelé à émettre son avis par une délibération motivée. Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier au maire, le conseil municipal est regardé comme ayant renoncé à l'opération projetée.

**ARTICLE 10 :** Il est rappelé que les personnes intéressées par le maintien du chemin rural en cause disposent d'un délai de deux mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête pour se grouper en association syndicale en vue de pourvoir à son entretien, conformément à l'article L 161-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

FAIT A TOCANE-SAINT-APRE, le 2 décembre 2024

Le Maire,  
P. JANAILLAC



## Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

## Avis administratifs et judiciaires

## Enquêtes publiques



## Direction départementale des territoires

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la demande d'autorisation unique installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) et au permis d'aménager présentés par la SCEA Vert Caudou en vue de la création d'un camping haut de gamme

- Par arrêté du 11 décembre 2024, une enquête publique unique est organisée sur le projet susmentionné sur une durée de 32 jours pleins et consécutifs du 30 décembre 2024 à 9 heures au 30 janvier 2025 à 17 heures.
  - Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bergerac.
  - Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur et Mme Sylviane SCIPION en qualité de commissaire enquêteur suppléante.
  - Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :
    - à la mairie de Bergerac (21400), 19 rue Neuve d'Argenson, aux heures d'ouverture de la mairie ;
    - sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de Bergerac aux heures d'ouverture de la mairie ;
    - sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : <http://www.dordogne.gouv.fr/actions-de-l-etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Lai-sur-l-eau>
    - Les dossier d'enquête publique unique est communiquée à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
    - Les observations et propositions du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur
    - par voie postale : enquête publique «création d'un camping au Caudou haut de gamme», mairie de Bergerac, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac ;
    - par courrier électronique : dpt-ep-bergerac2024@dordogne.gouv.fr
- Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné.
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bergerac pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :
- Lundi 30 décembre 2024 de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête),
  - Jeudi 9 janvier 2025 de 14 h à 17 h,
  - Mercredi 15 janvier 2025 de 9 h à 12 h,
  - Mardi 21 janvier 2025 de 14 h à 17 h,
  - Jeudi 30 janvier 2025 de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête).
- Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès de Mme Sabine MASCHINGLERA - Enviro - Tél 05 20 98 11 22 - courriel : [sabine@enviro.fr](mailto:sabine@enviro.fr)
- Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la préfecture de la Dordogne ainsi qu'à la mairie de Bergerac, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions sera également tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : <http://www.dordogne.gouv.fr/actions-de-l-etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquetes-publiques/Lai-sur-l-eau>
- A l'issue de cette procédure, le dossier sera examiné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du département de la Dordogne qui émettra un avis.
- Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- une décision d'autorisation unique IOTA, assortie ou non du respect des prescriptions, ou une décision de refus, délivrée par arrêté du préfet de la Dordogne ;
  - la délivrance ou le refus du permis d'aménager sollicité pour la réalisation des travaux sur le territoire de la commune de Bergerac par le maire de Bergerac.

## Commune de Tocane Saint-Apre (Dordogne)

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'aliénation d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit «La Gâtine»

Par arrêté municipal du 2 décembre 2024, Monsieur le Maire de la commune de Tocane Saint Apre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit «La Gâtine».

Mme Audrey LACAZE-THONAT, Commissaire enquêteuse, a été désignée pour conduire cette enquête.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Tocane Saint Apre du jeudi 2 janvier 2025 au jeudi 16 janvier 2025 inclus.

La commissaire enquêteuse reçoit la public en mairie :

- le jeudi 2 janvier 2025 de 10 h 00 à 12 h 00 ;

- et le jeudi 16 janvier 2025 de 13 h 30 à 15 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30) ;

- Par courrier à transmettre à Mme la Commissaire enquêteuse à la mairie de Tocane Saint Apre (3 rue de Saint Apre, 24550 Tocane Saint Apre) ;

- Par courriel, à l'adresse suivante : [mairie@tocanesaintapre.fr](mailto:mairie@tocanesaintapre.fr)

Dossier consultable sur le site Internet de la commune : [www.tocanesaintapre.fr](http://www.tocanesaintapre.fr)

## Annonces légales

## Autres annonces légales

PÉRIGORD HABITAT  
AVIS D'APPEL PUBLIC  
À LA CONCURRENCE

Acheteur : PÉRIGORD HABITAT, M. Bertrand BOISSEIR, Directeur Général, Crespark Bât. 2, 212, bld des Saveurs, 24600 Coulounieix-Chamiers - Tél 05 53 02 15 00 ;

mél : [Marches@perigordhabitat.fr](mailto:Marches@perigordhabitat.fr) - web : <http://www.perigordhabitat.fr>

SIRET : 2724000110016.

Groupe/ commandes : Non.

L'avis implique 1 marché public.

Objet : assistance à matériels d'ouvrage pour la maintenance et l'entretien des systèmes de sécurité incendie de PÉRIGORD HABITAT (2025-2028).

Référence acheteur : 2024 392.

Type de marché : Services.

Procédure : Procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : Sans objectif.

Lieu d'exécution : Département de la Dordogne - 24000 Dordogne.

Durée : 12 mois.

Description : Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires.

Classification CPV : Principale : 71336000 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie.

Forme de marché : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont exigées : Non.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Formulaire DC1, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/diformulaires-declaration-du-candidat>)

Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/diformulaires-declaration-du-candidat>)

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travail objet du marché, réalisées au cours des trois dernières années disponibles

Autres preuves professionnelles et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Indication indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

Marché réservé : Non.

Réduction du nombre de candidats : Non.

La consultation comporte des franchises : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Non.

Vente obligatoire : Non.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse apprécieré en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 40 % Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du métrage technique, 20 % Débit de livraison, 40 % Prix.

Renseignements d'ordre administratif : SMDE24 Mme Anne-Cécile BESSÉ :

Tél. 05 53 46 43 43.

L'ensemble des documents de la consultation se trouvent sur le profil d'acheteur : Oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Remise des offres : vendredi 17 janvier 2025 à 12 h au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Le français.

Renseignements complémentaires :

<http://marchespublics.dordogne.fr>

Les plus électroniques devront être remis selon les conditions fixées dans le règlement de la consultation.

Envoy à la publication le : 12 décembre 2024.

Tous les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.perigordhabitat.fr/marches-publics-en-cours/>

## Vie des sociétés

L'ACACIA  
SCI au capital de 525 000 €

Siège social : 20 RTE DU  
GINESTAL MILLAC NORD  
24150 MAUZAC ET GRAND  
CASTANG

RCS de BERGERAC  
n°917 864 720

## MODIFICATION

L'AGE du 22/11/2024 a décidé à compter du 20/11/2024 de

Cession 70 parts de Vincent VALENTIN à

Christine MARTEL Nouvelle répartition:

Vincent VALENTIN 0 parts; Christine MAR-

TEL 490 parts; Jérémie MARTEL 45 parts.

Modification Statut Article 8 en conséquence.

Modification au RCS de BERGERAC

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

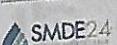
Paiement en ligne sécurisé

SUD  
OUEST

## SUD OUEST Mardi 17 décembre 2024

## Marchés publics et privés

## Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Syndicat Mixte des Eaux  
de la Dordogne

## AVIS DE PUBLICITÉ

Acheteur : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE, M. Marc MATTERA, président, boulevard Henri-Jaquesme, 24430 Marsac-sur-l'Isle.

Tél. 05 53 40 40 - Mél : estelle.espallier@smde24.fr - Web : [https://www.smde24.fr/](http://www.smde24.fr)

Siret : 2000252780005.

Groupe de commandes : Non.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Durée : 48 mois.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : Etude des étangs du bassin d'alimentation des captages d'eau potable de la Valouse et de la Rochille.

Référence acheteur : 2024 SMDE, Etang Valouse

Type de marché : Services.

Procédure : Procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : Accord-cadre.

Lieu d'exécution : Territoire du syndicat.

Durée : 48 mois.

Description : Prestation intellectuelle en environnement.

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui.

Les variantes sont exigées : Non.

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Collectivité territoriale.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir RC.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir RC.

Marché réservé : Non.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

Viale obligatoire : Non.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse apprécieré en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : Interdite.

Remise des offres : jeudi 30 janvier 2025 à 23 h 59 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Le français.

Renseignements complémentaires :

<http://marchespublics.dordogne.fr>

Les plus électroniques devront être remis selon les conditions fixées dans le règlement de la consultation.

Envoy à la publication le : 12 décembre 2024.

Tous les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.smde24.fr/marches-publics-en-cours/>

## SPORT &amp; DOCUMENT

Un génie nommé  
Estanguet

Tony Estanguet,  
le génie des JO,  
par Vincent  
Martinelli,  
128 pages

EXTRAIT

14,5 x 22,5 cm,  
broché

15,90 €

EDITION SUD OUEST

## Avis de décès

279203

### LALINDE

Ceclette BERTRAND, son épouse ;  
Ludie BERTRAND, sa fille et Jérôme ROGGY ;  
Alain et Francine BERTRAND, son fils et sa belle-fille ;  
Jean-Pierre et Marie-Francine BERTRAND, son fils et belle-fille ;  
ses petits-enfants Sébastien et Nicolas ;  
ses belles-sœurs et beaux-frères, ses nièces et neveux ;  
ses arrières

ont la couleur de vous faire part du décès ce

#### M. Jean BERTRAND

Parachutiste dans l'armée, moniteur parachutiste ;  
médaille militaire et croix de la valeur militaire.  
Ancien directeur général Ent. CHAGNAUD (STRADAL).  
Ancien président Prud'Hommal à Bergerac.  
Ancien vice-président de la CCI de Bergerac.  
Ancien conseiller municipal de Bergerac.  
Ancien président de l'Aéroclub de Bergerac.  
Médaille de l'ordre du mérite national.

survenu à l'âge de 92 ans.

La cérémonie civile s'est tenue le lundi 16 décembre 2024 dans

l'intimité de ses proches selon la volonté du défunt, au crématorium de

Bergerac.

Nous adressons nos très sincères remerciements aux infirmières libérales :  
Aline, Anne-Sophie et Céline, à Aurorel'net, à l'équipe du HAD, aux docteurs SASMAYOUX et SERMOT, au personnel hospitalier Samuel Pazzi de

Bergerac.  
Pour ceux qui le souhaitent, un don peut être fait auprès de l'Aéroclub de Bergerac, afin d'aider les jeunes pilotes en formation (contact : 05 53 57 31 36) en clin d'œil à la passion de Jean BERTRAND.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Services Funéraires Paoli - Marbrerie,  
Lalinde, tel. 05.53.24.16.74.

## Remerciements

278768

### BERGERAC TALLER

Véronique et Michel  
MONBOUCHÉ  
Pierre et Florence DELBOURG  
ses enfants :  
Lucas, Marianne, Mathilde et  
Antoine,  
ses petits-enfants :  
M. et Mme Francine VELLE  
Mme Francine PET  
son frère et ses belles-sœurs :  
Catherine, Sylvie et Delphine ses  
nièces et leurs familles ;  
parents et amis  
très touchés par les marques de  
sympathie que vous leur avez  
témoignées lors du décès de

### Mme Francine DELBOURG née VELLE

vous prient de trouver ici  
l'expression de leurs sincères  
remerciements.

PPG Services funéraires,  
52, rue Ferdinand-Labatut, Bergerac,  
tél. 05.53.43.00.65.

278243

### MARSANEIX

M. Dominique BESNIER,  
M. et Mme Pascal BESNIER,  
M. et Mme Denis BESNIER,  
ses fils et ses belles-filles :  
Jessica, Jonathan, Lucile,  
Bastien et Mathéo,  
ses petits-enfants :  
Victor, son ami et petit-fils :  
parents et amis  
très touchés par les marques de  
sympathie que vous leur avez  
témoignées lors du décès de

### M. Jean BESNIER

vous prient de trouver ici  
l'expression de leurs sincères  
remerciements.

PFTs Vigo, funérarium, crématorium  
Poichery, Notre-Dame-de-Saint-Max  
05.53.08.05.18 [www.etsvigo.com](http://www.etsvigo.com)



Celebrads

## annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur  
[sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales),  
[sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

## annonces administratives



## Direction départementale des territoires

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative à la demande d'autorisation unique  
installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)  
et au permis d'aménager présentés par la  
SCEA Verl Caudou en vue de la création  
d'un camping haut de gamme

Par arrêté du 11 décembre 2024, une enquête publique unique est organisée sur le projet susmentionné, sur une durée de 32 jours pleins et consécutifs du 30 décembre 2024 à 9 heures au 30 janvier 2025 à 17 heures.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bergerac.

Le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Jean-Luc GUILLAUMEAU en qualité de commissaire enquêteur et Mme Sylviane SCIPION en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- à la mairie de Bergerac (24100), 19 rue Neuve d'Argenson, aux heures d'ouverture de la mairie ;

- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de Bergerac aux heures d'ouverture de la mairie ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Acteurs-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquêtes-publiques/Les-eaux/Eau>

Le dossier d'enquête public unique est communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propos d'opposants du public peuvent être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- par voie postale : enquête publique « création d'un camping au Caudou haut de gamme », mairie de Bergerac, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac ;

- par courriel électronique : [cdt-en-bergerac@2024.observatoire.gouv.fr](mailto:cdt-en-bergerac@2024.observatoire.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleures délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairie de Bergerac pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

- Lundi 30 décembre 2024 de 9 h à 12 h (ouverture de l'enquête).

- Jeudi 11 janvier 2025 de 14 h à 17 h.

- Mercredi 17 janvier 2025 de 9 h à 12 h,

- Mardi 23 janvier 2025 de 14 h à 17 h,

- Jeudi 30 janvier 2025 de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête).

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès de Mme Sabine NASCHINGERRE - Enviro - Tél. 05 58 1125 - Courriel : [sabine.naschingerre@enviro.fr](mailto:sabine.naschingerre@enviro.fr)

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la préfecture de la Dordogne ainsi qu'à la mairie de Bergerac, pour y être sans délai tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions sera également tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante :

<https://www.dordogne.gouv.fr/Acteurs-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Enquêtes-publiques/Les-eaux/Eau>

A l'issue de cette procédure, le dossier sera examiné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du département de la Dordogne qui émettra un avis.

Les observateurs susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une déclaration d'autorisation unique IOTA, assortie ou non du respect des prescriptions, ou une déclaration de refus, délivrée par arrêté du préfet de la Dordogne ;

\* la délivrance ou le refus du permis d'aménager sollicité pour la réalisation des travaux sur le territoire de la commune de Bergerac par la mairie de Bergerac

## Commune de Tocane Saint-Apre (Dordogne)

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'aliénation d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Gâline »

Par arrêté municipal du 2 décembre 2024, Monsieur le Maire de la commune de Tocane Saint-Apre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « La Gâline ».

Mme Audrey LACAZE-THONAT, Commissaire enquêteuse, a été désignée pour conduire cette enquête.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Tocane Saint-Apre du jeudi 2 janvier 2025 au jeudi 16 janvier 2025 inclus.

La commissaire enquêteuse a reçu le public en mairie :

- le jeudi 2 janvier 2025 de 10 h 00 à 12 h 00

- et le jeudi 16 janvier 2025 de 13 h 30 à 15 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observateurs pourront être consignés :

- Sur le registre d'enquête public disposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30) ;

- Par courrier à transmettre à Mme la Commissaire enquêteuse à la mairie de Tocane Saint-Apre (3 rue de Saint-Azur, 24550 Tocane Saint-Apre) ;

- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@tocanesaintapre.fr](mailto:mairie@tocanesaintapre.fr)

Dossier consultable sur le site Internet de la commune : [www.tocanesaintapre.fr](http://www.tocanesaintapre.fr)

Honorez  
sa mémoire  
son souvenir

7J/7 - 24 H/24  
SIMPLE, RAPIDE  
& EFFICACE

Publiez dans le journal et sur notre site internet.  
Rendez-vous à la rubrique carnet de [dordognelibre.fr](http://dordognelibre.fr)

Devis gratuits & paiement sécurisé par CB.  
Vous êtes guidés dans votre texte  
jusqu'à la finalisation de la commande.

Celebrads  
une marque de

DORDOGNE  
LIBRE

**COMMUNE DE TOCANE SAINT-APRE**

**(Dordogne)**

**Avis d'enquête publique**

**Relative à l'aliénation d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Gâtine »**

\*\*\*

Par arrêté municipal du 2 décembre 2024, Monsieur le Maire de la commune de Tocane Saint Apre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « La Gâtine ».

Mme Audrey LACAZE-THONAT, Commissaire enquêtrice, a été désignée pour conduire cette enquête.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Tocane Saint Apre du jeudi 2 janvier 2025 au jeudi 16 janvier 2025 inclus.

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie, le jeudi 2 janvier 2025 de 10h00 à 12h00 et le jeudi 16 janvier 2025 de 13h30 à 15h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête publique déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) ;
- Par courrier à transmettre à Mme la Commissaire enquêtrice à la mairie de Tocane Saint Apre (3 rue de Saint Apre – 24350 TOCANE SAINT APRE) ;
- Par courriel, à l'adresse suivante : [mairie@tocanesaintapre.fr](mailto:mairie@tocanesaintapre.fr)

Dossier consultable sur le site Internet de la commune :  
[www.tocanesaintapre.fr](http://www.tocanesaintapre.fr)



République française

Code Postal : 24350

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre JANAILLAC, Maire de TOCANE SAINT-APRE

### CERTIFIE

- Avoir affiché, du 16 décembre 2024 au 17 janvier 2025, l'arrêté relatif à l'enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « La Gâtine » en mairie et sur le chemin rural concerné.
- Avoir fait paraître, le 17 décembre 2024, l'avis d'enquête publique dans les journaux Dordogne Libre et Sud-Ouest

Fait à Tocane St-Apre, le 21 Janvier 2025

Le Maire  
P. JANAILLAC

